

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 26 JANVIER 2022

2022-01-26-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques tenue le mercredi 26 janvier 2022 à 19 h, par conférence vidéo, sont présents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Jean-Claude Malenfant	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
Mme Linda Gagnon	mairesse de Saint-Médard
Mme Micheline Bérubé	conseillère de Saint-Guy
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Philippe Guilbert	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Richard Caron	maire de Saint-Simon

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Amélie Fraser, secrétaire, sont aussi présents.

2022-01-26-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Mario St-Louis, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation de Mme Caroline Proulx, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Séance régulière du Conseil du mercredi 15 décembre 2021
5. Administration générale
 - 5.1 Comptes du mois de décembre 2021
 - 5.2 Avis de motion – Projet de règlement no 285 sur le code d'éthique et de déontologie révisé applicable au préfet de la MRC des Basques
 - 5.3 Présentation du projet de règlement no 285 sur le code d'éthique et de déontologie révisé applicable au préfet de la MRC des Basques
 - 5.4 Résolution pour la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC des Basques et les municipalités de Saint-Guy et de Saint-Médard relative à l'adhésion au bureau intermunicipal en inspection des bâtiments et en environnement
 - 5.5 Représentation à la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent
 - 5.6 Adoption du budget 2022 du CLD des Basques
 - 5.7 Adoption du cadre de gestion du Motel industriel agricole des Basques
 - 5.8 Nomination d'un signataire dans le cadre d'une demande d'aide financière au Programme Proximité du MAPAQ pour l'étude de faisabilité et la mise en marché d'une filière bovine dans les Basques
 - 5.9 Résolution d'appui au projet de circuit de mise en valeur des artisans et bâtisseurs du patrimoine religieux « Sacrés artisans »
6. Correspondances
 - 6.1 MRC de Coaticook : Demande d'appui à Santé Canada – Diminution du nombre de plants de cannabis
 - 6.2 Soutien aux demandes de partenariat de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent
 - 6.3 MRC Avignon : Financement du 211 par le gouvernement du Québec pour assurer un service national
 - 6.4 Dépôt d'un règlement de la MRC de Témiscouata
7. Divers
 - 7.1 Reconnaissance aux employés de la santé
 - 7.2 Rencontre avec l'UPA
 - 7.3 Rencontre avec le CPE La Baleine bricoleuse
 - 7.4 Bacs à vidanges
 - 7.5 Processus d'évaluation
8. Prochaine séance du Comité administratif le mercredi 9 février 2022 à 19 h et prochaine séance du Conseil le mercredi 23 février 2022 à 19 h, toutes deux par conférence vidéo
9. Période de questions
10. Levée de la séance

ADOPTÉE

- 2022-01-26-3 3. **PRÉSENTATION DE MME CAROLINE PROULX, MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT**
- Mme Caroline Proulx, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, et Mme Florence Bolduc, attachée régionale, rencontrent les maires et les nouveaux élus suite aux élections municipales de novembre 2021.
- 2022-01-26-4 4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 2022-01-26-4.1 4.1 **Séance régulière du Conseil du mercredi 15 décembre 2021**
- Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :
- Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC des Basques du 15 décembre 2021 soit adopté.
- ADOPTÉE
- 2022-01-26-5 5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2022-01-26-5.1 5.1 **Comptes du mois de décembre 2021**
- Sur une proposition de M. Jean-Claude Malenfant, il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques accepte les chèques de la MRC du mois de décembre 2021, soit les numéros 13567, 13568 et 13571 à 13575 au montant de 37 209,74 \$, plus les prélèvements, soit les numéros 100878 à 100885 au montant de 43 473,01 \$, plus l'assurance collective au montant de 4 913,74 \$, plus les dépôts-salaires du mois de décembre 2021 au montant de 71 408,85 \$, plus les cotisations au RREMQ au montant de 10 727,25 \$, plus les dépôts directs soit les numéros 501607 et 501631 à 501635 au montant de 124 225,34 \$, plus les chèques du Pacte rural soit les numéros 4738 à 4742 au montant de 11 845,00 \$, plus le prélèvement du Pacte rural soit le numéro 100877 au montant de 360,47 \$, plus le chèque du Parc industriel soit le numéro 5109 au montant de 50,00 \$, plus le prélèvement du Parc industriel soit le numéro 100886 au montant de 146,51 \$.
- Il est également unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques adopte les factures compressibles de la MRC des Basques du mois de décembre 2021 au montant de 180 666,67 \$, plus celles du TNO au montant de 139,08 \$, plus celles du Parc industriel au montant de 14 889,35 \$.
- CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT
- ADOPTÉE
- 2022-01-26-5.2 5.2 **Avis de motion - Projet de règlement no 285 sur le code d'éthique et de déontologie révisé applicable au préfet de la MRC des Basques**
- Avis de motion est donné par M. Bertin Denis que lors d'une séance subséquente du Conseil de la MRC des Basques sera adopté le règlement no 285 sur le code d'éthique et de déontologie révisé applicable au préfet de la MRC des Basques.
- 2022-01-26-5.3 5.3 **Présentation du projet de règlement no 285 sur le code d'éthique et de déontologie révisé applicable au préfet de la MRC des Basques**
- M. Bertin Denis présente le projet de règlement no 285 sur le code d'éthique et de déontologie révisé applicable au préfet de la MRC des Basques.
- 2022-01-26-5.4 5.4 **Résolution pour la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC des Basques et les municipalités de Saint-Guy et de Saint-Médard relative à l'adhésion au bureau intermunicipal en inspection des bâtiments et en environnement**
- ATTENDU QUE la MRC des Basques a mis en place un bureau régional en inspection des bâtiments et en environnement;
- ATTENDU QUE la MRC des Basques et les municipalités de Saint-Éloi, Saint-Jean-de-Dieu, Trois-Pistoles et le TNO des Basques ont conclu une entente intermunicipale relative à la mise à la création d'un bureau intermunicipal en inspection des bâtiments et en environnement;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Guy et de Saint-Médard désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ., chapitre C-27.1) afin de s'intégrer à l'entente intermunicipale en inspection des bâtiments et en environnement;

Pour ces motifs,
Sur une proposition de M. Mario St-Louis,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques autorise la conclusion d'une entente intermunicipale avec les municipalités de Saint-Guy et de Saint-Médard afin d'intégrer celles-ci à l'entente intermunicipale en inspection des bâtiments et en environnement.

Que M. Bertin Denis, préfet, et M. Claude Dahl, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents nécessaires à la réalisation de cette entente.

ADOPTÉE

2022-01-26-5.5

5.5 Représentation à la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent est une instance de concertation qui regroupe les huit préfets et préfètes, ainsi que les dix maires et mairesse des cités régionales ou des municipalités de centralité du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques doit mandater le préfet pour la représenter à cette instance ainsi que le maire de la ville-centre;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat de représentation s'effectue dans le cadre des fonctions habituelles du préfet et du maire de la ville-centre;

Pour ces motifs
Sur proposition de M. Roger Martin,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques mandate M. Bertin Denis afin de représenter la MRC des Basques au sein de la Table régionale des élu(e)s municipaux pour la durée de son mandat à titre de préfet.

Que le Conseil de la MRC des Basques mandate M. Philippe Guilbert afin de représenter la ville-centre au sein de la Table régionale des élu(e)s municipaux pour la durée de son mandat à titre de maire de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

2022-01-26-5.6

5.6 Adoption du budget 2022 du CLD des Basques

Sur une proposition de Mme Linda Gagnon,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte le budget 2022 du CLD des Basques, tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-01-26-5.7

5.7 Adoption du cadre de gestion du Motel industriel agricole des Basques

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) a été créé par le projet de loi no 47 Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le FRR est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020 et se décline en quatre volets, notamment le volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du Conseil de la MRC des Basques du 16 décembre 2020, le projet de motel industriel agricole a été désigné comme étant l'une des signatures de la MRC des Basques par la résolution #2020-12-16-4.4;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ont signé en juin 2021 l'Entente sur le projet « Signature innovation » dans le cadre du volet 3 – Projet « Signature innovation » des MRC du Fonds région et ruralité;

CONSIDÉRANT QU'un cadre de gestion doit être adopté sur recommandation du comité directeur en vertu de l'article 4.10 de ladite entente;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Philippe Guilbert,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte le cadre de gestion du Motel industriel agricole des Basques, et ce, en conformité à l'Entente sur le projet « Signature innovation » dans le cadre du volet 3 – Projet « Signature innovation » des MRC du Fonds région et ruralité.

ADOPTÉE

2022-01-26-5.8

5.8 Nomination d'un signataire dans le cadre d'une demande d'aide financière au Programme Proximité du MAPAQ pour l'étude de faisabilité et la mise en marché d'une filière bovine dans les Basques

Compte tenu du manque d'information, le sujet est reporté à la prochaine séance du Comité administratif de la MRC des Basques prévue le mercredi 9 février 2022.

2022-01-26-5.9

5.9 Résolution d'appui au projet de circuit de mise en valeur des artisans et bâtisseurs du patrimoine religieux « Sacrés artisans »

Un vote est demandé sur cette proposition :

Résultats

Voix :	Pour = 10	Contre = 1
Population :	Pour = 99,41 %	Contre = 0,59 %

Compte tenu des résultats, la résolution suivante est adoptée.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques possède sur son territoire certains des bâtiments à caractère religieux les plus intéressants de la région et qu'il est pertinent de les mettre en valeur à travers un circuit touristique reliant les MRC du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le projet de circuit de mise en valeur des artisans et bâtisseurs du patrimoine religieux « Sacrés artisans » met en valeur le patrimoine religieux à travers les artisans spécialisés, leur influence artistique, leur origine et leur parcours, et ce, avec l'apport de la technologie et du numérique;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Sacrés artisans » a été présenté aux agents de développement culturel du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine et que leur participation au processus de concertation culturelle qui sera mis en place pour l'élaboration du projet est importante;

CONSIDÉRANT QUE le projet va permettre de créer un prototype numérique qui pourra être utilisé pour animer virtuellement le patrimoine religieux des Basques, et ce, aux bénéfices des citoyens et des touristes;

Pour ces motifs,
Sur une proposition de M. Richard Caron,
Il est majoritairement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques :

- appuie le projet de circuit de mise en valeur des artisans et bâtisseurs du patrimoine religieux « Sacrés artisans »;
- appuie la participation de la MRC des Basques au projet Sacrés Artisans;
- accepte de participer financièrement pour son développement;
- appuie la demande de subvention qui sera déposée à l'Entente de partenariat régional en tourisme du Bas-Saint-Laurent par le Conseil du patrimoine religieux du Québec.

ADOPTÉE

2022-01-26-6

6. CORRESPONDANCES

2022-01-26-6.1

6.1 MRC de Coaticook : Demande d'appui à Santé Canada – Diminution du nombre de plants de cannabis

Les maires aimeraient vérifier si cette situation est également observée dans la MRC des Basques avant de se prononcer sur le sujet.

2022-01-26-6.2

6.2 Soutien aux demandes des partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT l'importance de la filière forestière pour le développement social et économique du Bas-Saint-Laurent et l'occupation dynamique de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a toujours été un précurseur dans le déploiement de stratégies d'aménagement sylvicoles novatrices et performantes qui ont largement contribué à la prospérité économique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent compte 50 % de forêt privée sur son territoire et que cette dernière fournit en moyenne 20 % de la totalité des bois de forêt privée mobilisés au Québec à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE ces forêts privées sont réparties sur l'ensemble du territoire qui couvre huit MRC, comptant 114 municipalités, sur plus de 22 000 km² ;

CONSIDÉRANT les impacts importants de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui ravage les forêts du Bas-Saint-Laurent, alors que les superficies affectées ont crû de 23 % dans la dernière année, passant de 1 316 999 ha à 1 621 860 ha entre 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans la région du Bas-Saint-Laurent, 79 % des superficies de forêts privées ont subi au moins une défoliation depuis 2012 et que d'importantes superficies ont atteint un seuil de défoliation cumulative montrant des signes de mortalité;

CONSIDÉRANT la concentration actuelle de l'épidémie dans les forêts de l'est de la région;

CONSIDÉRANT l'urgence d'intervenir dans les zones les plus touchées par l'épidémie pour récupérer les bois qui seraient autrement perdus et, conséquemment, d'engager une part de plus en plus importante des budgets d'aménagement pour effectuer cette récupération et la remise en production de ces sites;

CONSIDÉRANT QUE les sommes octroyées dans le cadre des programmes existants ne suffisent pas pour, à la fois et en même temps, récupérer et remettre en production les peuplements affectés ET réaliser les autres travaux d'aménagement de la stratégie d'aménagement régional, à savoir les éclaircies commerciales de plantation et le jardinage des érablières;

CONSIDÉRANT QUE cette situation diminuera de façon drastique la capacité de mobilisation des bois au Bas-Saint-Laurent, puisque les volumes produits dans le cadre des travaux sylvicoles passeront de 813 253 m³ en 2019-2020 à 260 652 m³ en 2023-2024;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un approvisionnement constant, prévisible, suffisant et de qualité aux industriels de la région;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement représentent une part importante des activités économiques des producteurs, travailleurs et entrepreneurs forestiers de la région et que leur réduction entraîne déjà des pertes importantes pour eux;

CONSIDÉRANT QUE la diminution des activités d'aménagement a un effet démobilisateur sur les producteurs, la main-d'œuvre et les entrepreneurs forestiers, à un moment où il est primordial pour ce secteur de demeurer attractif et où le Bas-Saint-Laurent déploie un projet pilote unique au Québec sur la rémunération des travailleurs forestiers de 3,5 M\$ pour, justement, assurer la rétention et le recrutement de cette main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE, selon une étude réalisée en 2020 par la firme Price WaterhouseCooper, chaque dollar investi dans l'industrie forestière rapporte 150 % en taxes et redevances perçues par le gouvernement, tout en soutenant l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir les travaux d'aménagement de la forêt privée, malgré l'épidémie qui sévit, pour protéger les investissements faits depuis 50 ans par l'État québécois;

CONSIDÉRANT QUE le Premier ministre du Québec a clairement indiqué sa volonté de maximiser l'impact économique de la filière forestière dans la stratégie de développement économique du Québec et que le manque de soutien financier pour optimiser la productivité de la forêt bas-laurentienne compromet l'atteinte des objectifs formulés par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux d'aménagement prévus, combinée à la récupération et la remise en production des peuplements affectés, permettraient d'accroître les volumes de bois mobilisés au Bas-Saint-Laurent et de transformer une situation critique en opportunité d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent ont présenté des solutions chiffrées et concrètes pour redresser la situation et maximiser la contribution de la région à la stratégie nationale de production de bois;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent ont multiplié les démarches et les représentations auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sans obtenir de réponses satisfaisantes à leurs propositions;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques :

- Demande au gouvernement du Québec une aide immédiate de 2 millions de dollars pour consolider la filière forestière bas-laurentienne et réaliser un minimum de travaux d'aménagement en forêt privée en 2021-2022;
- Demande au gouvernement du Québec une majoration moyenne de 4,7 M\$ du budget régional pour permettre la récupération et la remise en production des peuplements affectés, tout en maintenant les investissements dans les travaux d'aménagement pour les quatre années suivantes (2022-2023 à 2025-2026);
- Demande au gouvernement du Québec d'inscrire la majoration du budget régional d'aménagement forestier en forêt privée au Bas-Saint-Laurent dans le prochain budget provincial;
- Transmette copie de la présente résolution au ministre des Forêts, de la Faune et des Parc, M. Pierre Dufour, à la ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Mme Caroline Proulx, au Premier ministre du Québec, M. François Legault, aux députés provinciaux du Bas-Saint-Laurent, M. Pascal Bérubé, M. Harold Lebel, M. Denis Tardif et Mme Marie-Ève Proulx, à la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent et aux partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

2022-01-26-6.3

6.3 MRC Avignon : Financement du 211 par le gouvernement du Québec pour assurer un service national

Un vote est demandé sur cette proposition :

Résultats

Voix :	Pour = 10	Contre = 1
Population :	Pour = 94,55 %	Contre = 5,45 %

Compte tenu des résultats, la résolution suivante est adoptée.

CONSIDÉRANT QUE le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID19, qui a permis de déployer le service dans notre région, est venu à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE, sans le financement additionnel précisé dans le mémoire joint aux présentes déposé en février dernier au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022, l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire, au-delà du 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la ligne d'inforéférence sociale 2-1-1, le clavardage ainsi que le potentiel de la base de données des 14 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services;

CONSIDÉRANT la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens, et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de l'ensemble des réseaux et organismes communautaires;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Philippe Guilbert,
Il est majoritairement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques demande au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au 211 tel que formulé dans le mémoire préparé en vue des préconsultations budgétaires.

ADOPTÉE

2022-01-26-6.4

6.4 Dépôt d'un règlement de la MRC de Témiscouata

Dépôt pour information.

2022-01-26-7

7. DIVERS

2022-01-26-7.1

7.1 Reconnaissance aux employés de la santé

Suite à une rencontre avec le CISSSBSL, il a été discuté d'une manière pour les élu(e)s municipaux et les autres paliers gouvernementaux de reconnaître l'engagement du personnel de la santé.

À titre d'exemple, pour offrir une reconnaissance, ce pourrait être d'une valeur entre 3 \$ et 5 \$ par travailleur de la santé, soit sous forme de chocolats ou autres. Dans les Basques, il y a 276 employés qui travaillent dans ce domaine.

Après discussion, il est convenu que la MRC des Basques transmette cette demande à chacune des municipalités afin de partager les coûts. Ce seront à eux de décider s'ils veulent reconnaître l'engagement du personnel de la santé par un cadeau.

2022-01-26-7.2

7.2 Rencontre avec l'UPA

L'UPA aimerait rencontrer les maires. Ils sont donc invités lors du prochain C. A. qui aura lieu le 9 février 2022.

2022-01-26-7.3

7.3 Rencontre avec le CPE La Baleine Bricoleuse

Le CPE La Baleine Bricoleuse aimerait expliquer aux maires leur position au sujet de la gouvernance dans le dossier de Saint-Jean-de-Dieu. Les maires les invitent lors du prochain C. A. qui aura lieu le 9 février 2022.

2022-01-26-7.4

7.4 Bacs à vidanges

M. Roger Martin aimerait avoir des informations sur la façon de procéder pour garder un contrôle sur les résidences qui auront le droit à 2 bacs et qui sera effectif en mai. Il est mentionné qu'il y aura une manière d'identifier les bacs et qu'il y a des tests de fait en ce moment à ce sujet.

2022-01-26-7.5

7.5 Processus d'évaluation

M. Roger Martin aimerait en savoir davantage sur le temps qui s'écoule entre la saisie des permis et la visite de l'inspecteur aux propriétés. Certains permis datent de 2-3 ans dans la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux et les bâtiments n'ont pas encore été visités. La MRC vérifiera cette information.

2022-01-26-8

8. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF LE MERCREDI 9 FÉVRIER 2022 À 19 H ET PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL LE MERCREDI 23 FÉVRIER 2022 À 19 H, TOUTES DEUX PAR CONFÉRENCE VIDÉO

La prochaine séance du Comité administratif aura lieu le mercredi 9 février 2022 à 19 h et la prochaine séance du Conseil aura lieu le mercredi 23 février 2022 à 19 h, toutes deux par conférence vidéo.

2022-01-26-9

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une question a été reçue par une lettre d'un citoyen de Saint-Médard à la MRC concernant un chemin public qui est fermé dans cette municipalité.

2022-01-26-10

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Roger Martin de lever la séance à 21 h 07.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.